

Dons du maire et des officiers municipaux de la commune de Changy pour les défenseurs de la patrie, lors de la séance du 2 germinal an II (22 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Dons du maire et des officiers municipaux de la commune de Changy pour les défenseurs de la patrie, lors de la séance du 2 germinal an II (22 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) pp. 67-68;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20236_t1_0067_0000_13

Fichier pdf généré le 23/01/2023

à son poste jusqu'à ce que le dernier des despotes soit exterminé. »

P.c.c. : BOULANGER (*présid.*), BOUDIER (*secrét.-greffier*).

17

Les membres du comité de surveillance de la commune d'Aix font passer à la Convention nationale 15 croix dites de Saint-Louis, et cinq dites de Malte; ils y joignent 2 bagues que le citoyen Roux, ci-devant évêque, a déposées avec le procès-verbal de son élection, et autres objets relatifs à l'état qu'il abdique; la ci-devant cathédrale vient d'être dédiée à la raison, la tolérance et la philosophie sont à l'ordre du jour dans la commune d'Aix.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Aix-en-Provence, 1^{er} vent. II] (2).

« Citoyens représentans,

Le Comité de surveillance de la commune d'Aix vous envoie 15 croix dites de St-Louis, symbole du despotisme et 5 dites de Malte qu'on peut appeler les médailles du fanatisme; il joint à ces débris de l'ancien régime deux bagues que l'Évêque métropolitain a déposé conjointement avec le verbal de son élection (3).

Ce mitrophore a remis aussi ses mîtres, une croix dorée et la crosse de bois argenté dont nous nous servons à présent de manche à balai pour nettoyer la poussière de notre Comité, plus utile, sans doute, que quand elle servoit d'aliment à l'imposture et d'ornement à la superstition.

Nous avons mis à bas aussi toutes les cloches et les idoles placées aux coins des rues, comme la déesse Isis dans l'ancienne Egypte.

Ensuite de la renonciation du ci-devant évêque, conjointement avec tous les corps constitués et la Société populaire, nous avons dédié notre ci-devant cathédrale à la Raison; ce foyer des préjugés et de superstition est à présent le temple de la philosophie; nous y annonçâmes qu'on n'y célébrait plus désormais de ces fêtes mystiques, qui sous les auspices du Jupiter du Vatican, remplissoient les âmes des foibles mortels d'atroces superstitions, qu'on n'y verroit plus qu'une union fraternelle, que des actes de vertu, de bienfaisance.

Nous croyons en cela, Citoyens représentans, avoir suivi l'esprit de vos décrets, les mouvemens de vos cœurs et l'enthousiasme qui électrise à présent les âmes républicaines.

Apôtres de la raison et de la liberté, continuez toujours à braver les préjugés, comme on se rit du courroux des flots dans une rade tranquille, plus hardis, plus fermes que les législateurs de l'antiquité, qui conservèrent par crainte, avec des lois sages des pratiques religieuses et barbares; vous donnez à l'univers un exemple unique dans l'histoire du monde, à vous seuls était réservé cette mission divine, de propager les vertus républicaines et les idées philosophiques,

(1) P.V., XXXIV, 34. Bⁱⁿ, 5 germ. (2^e suppl^t).

(2) C 297, pl. 1016, p. 1.

(3) Voir ci-après, même séance, P. ann. I.

de tolérer toutes les religions et d'élever des temples à la raison et à la philosophie. S. et F. ».

Prosper MOURET, EMERI, VERNET (*secrét.*), FUGIER, FOURNIER, DAIME, RANCUREL (*présid.*).

18

Les administrateurs du département d'Eure-et-Loir félicitent la Convention sur le succès de ses mesures énergiques contre les conspirateurs, et l'invitent à rester à son poste où l'ont placée l'amour et la confiance du peuple.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Chartres, 29 vent. II] (2)

« Législateurs,

En vain des scélérats ont essayé sous le masque du patriotisme, d'anéantir la République. Si le crime et la corruption se combinaient pour nous replonger dans l'esclavage, la justice et la vertu veilleraient en silence pour la conservation de la Liberté. Toutes les ressources étudiées de la plus perfide hypocrisie n'ont pu tromper l'activité vigilante du Comité de Salut public. La conjuration est découverte et la Sainte Egalité triomphe encore une fois! Que le glaive de la loi frappe les têtes de tous les conspirateurs! Tel est le vœu des hommes libres!

Continuez, Législateurs, de vouloir que la morale la plus pure soit à l'ordre du jour. Epiez sans cesse les traîtres. Montrez leur le fer prêt à les frapper. Restez fermes à votre poste; qu'aucun de vous ne songe à le quitter. Vous êtes comptables de toutes les conjurations que l'or et les manœuvres infâmes de la tyrannie feront éclore, lorsque la Liberté n'en aura plus à craindre, il vous sera permis de quitter vos travaux pénibles; mais glorieux et la reconnaissance du peuple sera votre récompense ».

H. H. LEVASSORT, Elie JUMENTIER, VAILLANT, SLOYAN, GEORGES, ROUSSEAU, BARRÉ (*présid.*)
BARRÉ (*secrét. g^{al}*), LEVREUX (*secrét. adj^t*).

19

Le maire et officiers municipaux de la commune de Changy font passer une caisse contenant 55 chemises, 13 paires de bas et 140 liv. en assignats, le tout destiné aux braves défenseurs de la patrie: ils conjurent la Convention de continuer ses travaux jusqu'à l'anéantissement de tous les ennemis de la révolution.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Changy, 25 vent. II] (4).

« Citoyen président,

Le citoyen Noailly, l'un de tes collègues est chargé de te remettre une caisse qui contient un

(1) P.V., XXXIV, 35. Bⁱⁿ, 2 germ. (suppl^t); M.U., XXXVIII, 121.

(2) C 298, pl. 1032, p. 25. Copie d'une autre main (p. 26).

(3) P.V., XXXIV, 35 et 282. Bⁱⁿ, 2 germ. (suppl^t) et 8 germ. (2^e suppl^t).

(4) C 297, pl. 1016, p. 3.

don fait par la commune de Changy pour nos braves défenseurs de la patrie. Il consiste en 55 chemises, 13 paires de bas et 140 livres en assignats. Ce don n'est pas considérable, mais il est proportionné au peu d'étendue de notre commune et à son peu de fortune. Ah ! si elle étoit aussi riche en effets qu'elle l'est en patriotisme, que de choses elle feroit pour le bien de la République. Oui, nous pouvons l'assurer, elle a toujours marché dans les vraies routes de la Révolution, elle a été une des premières à se réjouir de la destruction de la tyrannie et du fanatisme et n'a jamais partagé le crime des infâmes lyonnais et des fédéralistes et peut se flatter d'avoir donné l'exemple aux communes voisines, et nous pouvons dire en toute justice que si elle est à la hauteur des circonstances, elle le doit en partie au zèle et au patriotisme du député qui est prié de t'offrir notre petit don, ayant été président longtemps, notre maire. Nous te conjurons, Citoyen Président, de vouloir bien faire agréer à la Convention l'hommage de notre entier dévouement à la chose publique. Nous te prions de l'inviter à continuer ses glorieux travaux et de ne les abandonner que lorsque les ennemis extérieurs et intérieurs seront totalement anéantis, que lorsque nous pourrons en serrant dans nos bras nos braves frères d'armes, crier à l'unisson : Vive la Montagne, qui a assuré notre bonheur ! Vive la République une, indivisible et impérissable ! »

BAUDOT (maire), GONTIER (off. mun.), HERBIN (off. mun.), FONTAYNIER (off. mun.), J. COPPE (off. mun.), SERÉS (cap° de la garde nat.).

20

La société populaire de Metz écrit qu'elle vient d'envoyer au poste indiqué par le ministre de la guerre, trois cavaliers équipés et montés aux frais des sans-culottes de cette commune; elle proteste de sa haine envers tous les ennemis du peuple, et de son dévouement à la Convention nationale.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Metz, 27 vent. II] (2)

« Législateurs Montagnards,

Trois cavaliers patriotes épurés viennent d'être équipés et montés aux frais des sans-culottes de

Metz; ils sont partis pour se rendre au lieu désigné par le ministre de la Guerre : ils ne reviendront qu'après avoir aidé à exterminer les ennemis de la République. La Société populaire a versé dans les magasins ou dans ses administrations suivant les objets tous les dons patriotiques qu'elle avoit perçus, et qu'elle reçoit journellement; mais elle ne calcule pas ce qu'elle a fait, tant qu'il lui reste encore à faire. La Terreur contre les aristocrates et les appelants au peuple est ici à l'ordre du jour; inébranlables dans nos principes, nous nous tiendrons cramponnés à la Montagne, et malheur à qui voudroit y siéger, sans avoir les vertus et l'énergie dignes des républicains français.

Les patriotes de Metz sont là, ils y étoient dans les tems de crise, ils y seront toujours pour surveiller quiconque voudroit porter atteinte à la représentation nationale. Pénétrés du principe qu'elle est inviolable, nous saurons toujours néanmoins dire avec fermeté que les membres qui la composent, ne seront dignes d'elle qu'autant qu'ils seront dignes de représenter un grand peuple libre républicain ».

DELAIZE (présid.), ENART (secrét.), LALLÉ fils (secrét.), MARCHAND (secrét.).

[3^e d^{on} militaire. Place de Metz. P.-V. des dons; 26 vent. II]

Nous, commissaire des Guerres de la 3^e division militaire chargé de la police du service de l'artillerie, ayant été prévenu par le citoyen Peisser-Morand, membre de la Société populaire de la commune de Metz que la dite Société venoit d'armer, monter et équiper trois cavaliers à ses frais et dépens avec une gratification de cent livres à chacun d'eux lesquels étoient destinés pour entrer dans la 19^e compagnie d'artillerie légère. Qu'il soit à propos, de procéder à la revue de ces cavaliers, de leur armement et équipement, de constater l'état de leurs chevaux et leur signalement.

En conséquence nous étant fait accompagner du citoyen Collaine, maréchal expert résident à Metz et en présence du citoyen Peisser-Morand, membre de la Société, nous avons conjointement avec le citoyen Prost, capitaine commandant la 19^e compagnie d'artillerie légère recueilli les dires et observations du dit expert sur l'espèce, le signalement et l'estimation de chacun de ces chevaux ainsi qu'il est détaillé cy-après :

SAVOIR

Nbre de chevaux	Espèces	Signalement				Estimation de chacun d'eux	Observations
		Poil	Taille		Age		
			Pieds	Pouces			
1	Jument	Noire mat, teint lég ^t marque en tête	4	10	6	1 200	—
1	idem	Poil étourneau, 2 balz. 4 mont dev ^t et derr.	4	11	6	1 200	—
1	idem	Bay marron, chanfrein prolongé 2 balz. derrière	4	10	6	1 270	—
3							

(1) P.V., XXXIV, 35. B^{im}, 8 germ. (2^e suppl^t).

(2) C 299, pl. 1046, p. 16, 17.